

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2896

4 décembre 2008

SOMMAIRE

Activ Sports S.à.r.l.	138963	HMP Beratungsgesellschaft für Telekom- munikations- und Sicherheitssysteme GmbH	138965
Alpina Real Estate Company S.C.A.	139003	Invista European Celsius Holdings S.à r.l.	138964
Arcavest Project Clejan Co. KG	138987	loors Luxembourg S.A.	138966
Arnould & Silberreiss	138990	K.C. 5000 s.à r.l.	138966
Atlantic Haus Investments S.à r.l.	138969	Lellgen S.à.r.l.	138965
Axima Services S.A.	138962	LGA	138962
Baby Avenue S.à r.l.	138964	Lux Cuisines Scheunert S.à r.l.	138989
Bentonwood Sàrl	139008	Mirim S.A. - société de gestion de patri- moine familial	138988
Berard & Krasniqi S.à r.l.	138967	Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l.	138990
Capvis Management (Lux) S.à.r.l.	138989	Nareco Liberty S.A.	138962
CI-LUX S.A.	138965	Ocean Group International S.A.	138967
Clovis Investments S.à r.l.	138996	Proud To Serve Holding S.A.	138987
Compagnie de Participations Industrielles et Agricoles	138990	R-Control Désinfections S.A.	139007
Couture GUISCH	138988	Restclair S.à r.l.	138963
D.I.E. Holding S.A.	138990	RI Luxembourg Finance Sàrl	138977
E.I.M. S.A.	138967	Saint Aubin Développement S.A.	138964
Encore Plus Properties II S.à.r.l.	138962	SAS Shipping Agencies Services	138968
Encore Plus Properties I S.à.r.l.	138963	Scripto	138964
Encore Plus Properties I S.à.r.l.	138966	Soprolux S.à.r.l.	138966
EUROSWISS MCHH Manufacture de Composants de Haute Horlogerie S.A.	138989	Strike Club Management (Europe) S.A.	138991
Ex-d S.à r.l.	139007	Texhold S.A.	138965
Expertise & Control	138967	Troislm Holding S.A.	138976
Expertise & Control	138968	Tulico Holding S.A.	138988
FinanceCom International S.A.	138989	Tulico Holding S.A.	138988
Future Innovating Development and Engi- neering Technologies S.à r.l.	138968	Uden S.A.	138963
Gold Properties S.A.	138968		
Grant Thornton Tax & Accounting	138967		
Grant Thornton Tax & Accounting	138968		

LGA, Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 110.836.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/11/2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008147682/8782/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08928. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Axima, Axima Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activités Zare llot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 26.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AXIMA SERVICES SA, en abrégé AXIMA

Signature

Référence de publication: 2008147681/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04258. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.140.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Company Secretary

Référence de publication: 2008147691/649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05702. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Nareco Liberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 79.145.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147667/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07321. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Uden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 87.601.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147669/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07688. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Restclair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 69.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESTCLAIR S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008147678/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08572. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Activ Sports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 2, route de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 71.066.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

POUR MANDAT

DEGLIAME ALAIN

Référence de publication: 2008147683/604/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06558. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Encore Plus Properties I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.159.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Company Secretary

Référence de publication: 2008147694/649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07735. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Scripto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 164, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCRIPTO
Signature

Référence de publication: 2008147679/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08575. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Baby Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3856 Schifflange, 2, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 129.778.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

POUR MANDAT
DEGLIAME ALAIN

Référence de publication: 2008147684/604/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06549. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Saint Aubin Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 74.823.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147700/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07937. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Invista European Celsius Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Patricia Schon / Godfrey Abel
Gérante / Gérante

Référence de publication: 2008147711/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05678. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Lellgen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9760 Lellingen, 3, Houserstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.197.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

POUR MANDAT
DEGLIAME Alain

Référence de publication: 2008147688/604/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Texhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 26.648.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur qui m'a été confié par le Conseil d'administration en date du 17 janvier 2007 et ratifié par l'assemblée générale le 31 janvier 2008. Ma démission prendra effet à compter du 23 octobre 2008

Je vous prie, dans ces conditions, de bien vouloir en informer le Conseil d'Administration et de procéder à toutes formalités.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Luc VERELST.

Référence de publication: 2008147692/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

CI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck I.
R.C.S. Luxembourg B 125.577.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions d'administrateur que j'occupe depuis le 21 Mars 2007 au sein de votre société.

Bettembourg, le 8 Octobre 2008.

Daniel LEMOINE.

Référence de publication: 2008147708/9598/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08597. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

HMP Beratungsgesellschaft für Telekommunikations- und Sicherheitssysteme GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 5, rue Bessemer.
R.C.S. Luxembourg B 50.015.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147668/780/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07684. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Soprolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 25.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPROLUX SARL

Signature

Référence de publication: 2008147680/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

K.C. 5000 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 11, Killebiërg.
R.C.S. Luxembourg B 67.981.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

POUR MANDAT

DEGLIAME ALAIN

Référence de publication: 2008147685/604/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Encore Plus Properties I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.159.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Company Secretary

Référence de publication: 2008147695/649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07739. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

loors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.937.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147806/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05828. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Ocean Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.933.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCEAN GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur de Catégorie A / Administrateur de Catégorie B

Référence de publication: 2008147735/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07006. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

E.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 94.192.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008147745/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07657. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Berard & Krasniqi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 106.727.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147818/2065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05865. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

**Grant Thornton Tax & Accounting, Société Anonyme,
(anc. Expertise & Control).**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 112.359.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008147858/6326/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09229. - Reçu 103,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

**Grant Thornton Tax & Accounting, Société Anonyme,
(anc. Expertise & Control).**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 112.359.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008147859/6326/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09231. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Future Innovating Development and Engineering Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6834 Biwer, 2, Biwerbach.
R.C.S. Luxembourg B 86.410.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 27.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147853/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04864. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

SAS Shipping Agencies Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 113.456.

Acte de constitution publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 avril 2006.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAS Shipping Agencies Services

Signature

Référence de publication: 2008147842/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08450. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Gold Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 76.462.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pour GOLD PROPERTIES S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008147873/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06978. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Atlantic Haus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.927.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears MCG Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.115.502 (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of Atlantic Haus Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.927 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 29 June 2007 by the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1863 on 1 September 2007, page 89399 and whose Articles were lastly amended by a notarial deed drawn up by the undersigned notary dated 3 December 2007, published in the Mémorial on the 29 January 2008 (the "Company");

and hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), and requests the undersigned notary to enact the following resolutions.

The Sole Shareholder is represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given on 22 May 2008, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to completely amend and restate the Company's Articles, including the corporate object clause, as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Atlantic Haus Investments S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset including in particular real estate by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected

Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and fifty Euro (EUR 12,550.-) represented by five hundred and two (502) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares in accordance with the applicable legal provisions.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Liability of the managers

No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

11. Art. 11. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such

power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one manager.

12. Art. 12. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

12.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Art. 13. Meeting of the board of managers

13.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

13.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

13.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

13.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

14. Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law.

14.8 Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

15. Art. 15. Business year

15.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Art. 16. Distribution right of shares

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution and liquidation

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

18. Art. 18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately [*] Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le quatre juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît MCG Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.115.502 (l'"Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de Atlantic Haus Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.927 et constituée en vertu d'un acte reçu le 29 juin 2007 par le notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, (le "Mémorial") sous le numéro 1863 en date du 1^{er} septembre 2007, page 89399 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné en date du 3 décembre 2007, publiés au Mémorial en date du 29 janvier 2008 (la "Société");

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 22 Mai 2008, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre totalement les Statuts de la Société en ce compris la clause sur l'objet de la société, comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Atlantic Haus Investments S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la " Société "), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la " Loi "), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les " Statuts ").

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (comme défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (comme défini ci-après) de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer la détention de ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les " Sociétés Apparentées "), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment mais non limitativement, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec, ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 12.550,-) représenté par cinq cent deux (502) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (ci-après défini comme les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale"). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après les " Associés " et individuellement un "Associé".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites légales.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique ". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le " Conseil de Gérance ").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Responsabilité des gérants. Aucun Gérant ne peut s'engager, en raison de ces fonctions, dans des obligations personnelles en vertu de l'engagement pris au nom de la Société. Il est seulement responsable de l'accomplissement de son mandat.

11. Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

12. Art. 12. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

12.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Art. 13. Réunion du conseil de gérance

13.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

13.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

13.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

13.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

13.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

13.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

13.8 Des extraits seront certifiés par tout gérant.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

14.8 Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

15. Art. 15. Exercice social

15.1 L'année sociale commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

16. Art. 16. Droit de distribution des parts

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution et liquidation

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

18. Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à 1.900,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg.

Date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 juin 2008. Relation: LAC/2008/22951. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008139807/211/406.

(080164278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Troislm Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 3 janvier 2008

1. Les mandats d'Administrateur de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont renouvelés avec effet au 13 juin 2006. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

2. Le mandat de Commissaire de la société anonyme H.R.T. Révision S.A., (anciennement HRT Révision S.à r.l.) ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est renouvelé avec effet au 13 juin 2006. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

3. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Rodney HAIGH et de nommer en son remplacement, avec effet au 13 juin 2006, Madame Liliane PEIFFER, employée privée, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 03 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour TROISLM HOLDING S.A.

Ch. BLONDEAU / N-E NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008148197/565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

RI Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.791.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of October.

Before us, Maître Henri Helinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Black Liquid Investments (Ireland) Limited, a Private Limited Liability Company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at George's Dock House, International Financial Services Centre, Dublin 1, registered with the Companies Registration Office, Dublin under number 323129,

here represented by Charou Anandappane, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dublin, on October 16, 2008,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "RI Luxembourg Finance Sàrl" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000), represented by fifteen thousand shares (15,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers . If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General Provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and Payment

Thereupon, Black Liquid Investments (Ireland) Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the fifteen thousand 15,000 new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of the forty-one (41) shares having a par value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight cents (EUR 453.78) each (the Shares) of Crossandra Software B.V., a company incorporated and organised under the laws of the Netherlands, with registered office at Croeselaan 18, 3521 CB Utrecht, The Netherlands, registered with the Commercial Register of the Dutch Chamber of Commerce under number 30096888, having a share capital of eighteen thousand six hundred and four euro and ninety-nine cents (EUR 18,604.99 representing by 41 shares having a par value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight cents (EUR 453.78) each (Crossandra).

Such contribution in an aggregate amount of two hundred twenty-five million and one hundred thirty-three thousand four hundred and six euro (EUR 225,133,406) made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) fifteen thousand euro (EUR 15,000) is allocated to the share capital account of the Company;
- (ii) two hundred twenty-five million and one hundred eighteen thousand four hundred and six euro (EUR 225,118,406) is allocated to a share premium reserve account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of Crossandra that, as of the date of such certificate:

- Black Liquid Investments (Ireland) Limited is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued share capital of Crossandra;
- Black Liquid Investments (Ireland) Limited is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of the Netherlands and the articles of association of Crossandra, the Shares are freely transferable, the share transfer restrictions (blocking clause) contained in the articles of association of Crossandra having been complied with;
- on the date hereof, the Shares are worth at least EUR 225,133,406, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and a copy of the balance sheet of Crossandra, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

Capital duty

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring 100% of the share capital of Crossandra, a company incorporated under the laws of the Netherlands, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Rabo Merchant Bank N.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Croeselaan 18 3521 CB Utrecht, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce Utrecht, under number 30096888;

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A , a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B103.123;

Jan Remie, born in Vreeswyk, the Netherlands on October 1, 1953, with professional address at 287, route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3. Ernst & Young S.A. having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg is appointed as réviseur d'entreprises of the Company for a period expiring at the annual general meeting of 2012.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Black Liquid Investments (Ireland) Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social à George's Dock House, International Financial Services Centre, Dublin 1, immatriculée au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 323129,

ici représentée par Charou Anandappane, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 16 octobre 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination . Le nom de la société est "RI Luxembourg Finance SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de créances et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plusieurs associés, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance . Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à la réunion.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées en Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes :

(i) des comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Ces faits exposés, Black Liquid Investments (Ireland) Limited, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature composé de quarante et une (41) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante dix-huit centimes d'euro (EUR 453,78) chacune (les Parts Sociales) de Crossandra Software B.V., une société constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Croeselaan 18, 3521 CB Utrecht, les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 30096888, ayant un capital social de dix-huit mille six cent quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 18.604,99) représenté par 41 parts sociales ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante dix-huit centimes d'euro (EUR 453.78) chacune (Crossandra).

Ledit apport d'un montant total de deux cent vingt-cinq millions cent trente-trois mille quatre cent six euros EUR 225.133.406 fait à la Société sera affecté comme suit :

- (i) quinze mille euros (EUR 15.000) est affecté au compte capital social de la Société ;
- (ii) deux cent vingt-cinq millions cent dix-huit mille quatre cent six euros (EUR 225.118.406) est affecté à un compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré à la date des présentes par la gérance de Crossandra qu'à compter de la date de ce certificat :

- Black Liquid Investments (Ireland) est le plein propriétaire des Parts Sociales;
- les Parts Sociales sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social émis de Crossandra ;
- Black Liquid Investments (Ireland) est la seule titulaire des Parts Sociales et possède le pouvoir d'en disposer;
- les Parts Sociales ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit en vue d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun attachement;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne peut être autorisée à exiger que les Parts Sociales lui soit cédées;
- conformément aux lois des Pays-Bas et aux statuts de Crossandra, les Parts Sociales sont librement cessibles, les restrictions de cession de parts sociales (clause de blocage) prévues par les statuts de Crossandra ayant été respectées;
- à la date des présentes, les Parts Sociales sont évaluées à au moins EUR 225.133.406, cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat et une copie du bilan de Crossandra, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 7.000.- (sept mille euros).

Droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature a pour conséquence que la Société acquiert 100% du capital social de Crossandra, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, Etat Membre de l'Union Européenne, la Société fait référence à l'article 4-2 de la loi datée du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes :

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée :

Rabo Merchant Bank N.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Croeselaan 18 3521 CB Utrecht, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Utrecht sous le numéro 30096888 ;

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A , une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123 ;

Jan Remie, né à Vreeswyk, les Pays-Bas, le 1^{er} octobre 1953, avec adresse professionnelle au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3. Ernst & Young S.A. ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de 2012.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé : C. ANANDAPPANE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43901. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008142002/242/540.

(080167200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Proud To Serve Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.280.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

* Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

- De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

* Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri; Administrateur;

Le dit mandat prendra également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROUD TO SERVE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148201/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Arcavest Project Clejan Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.115.

Infolge der Anteilenübertragung vom 30. Oktober 2008, ist das Gesellschaftskapital der Kommanditgesellschaft wie folgt aufgeteilt:

Arcavest Project Sàrl	5 Anteile der Kategorie A) Komplementäranteile
Arcavest Project Sàrl	10 Anteile der Kategorie B/ Kommanditanteile
Sergiu-Florin Rosca	2 Anteile der Kategorie B/ Kommanditanteile
Urs Brunner	1 Anteil der Kategorie B/ Kommanditanteil
Günther Koller	1 Anteil der Kategorie B/ Kommanditanteil
Erwin Krause	1 Anteil der Kategorie B/ Kommanditanteil
Mircea Victor Mavrodineau	1 Anteil der Kategorie B/ Kommanditanteil
Claudia Selb-Kühnl	1 Anteil der Kategorie B/ Kommanditanteil
Harald Steingröver	1 Anteil der Kategorie B/ Kommanditanteil

Für Arcavest Project Clejan Co. KG

Arcavest Project Sàrl

Janice Allgrove

Gesellschaftsführer

Référence de publication: 2008148193/759/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Mirim S.A. - société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 97.853.

Les comptes annuels au 31.03.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour MIRIM S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008144220/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03760. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Tulico Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 80.224.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147092/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04541. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Couture GUISCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 4, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 19.512.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

POUR MANDAT

DEGLIAME Alain

Référence de publication: 2008147686/604/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Tulico Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 80.224.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147094/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04539. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

FinanceCom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 127.634.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2008146924/9542/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08178. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Capvis Management (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.858.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPVIS MANAGEMENT (LUX) Sàrl

Signature

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2008147766/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06980. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Lux Cuisines Scheunert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.
R.C.S. Luxembourg B 67.393.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147848/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04861. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

EUROSWISS MCHH Manufacture de Composants de Haute Horlogerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2008148175/206/13.

(080174498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 118.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008148176/231/14.

(080174464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Arnould & Silberreiss, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 105.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER
Notaire

Référence de publication: 2008148174/272/12.

(080174506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Compagnie de Participations Industrielles et Agricoles, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 20.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2008148173/206/13.

(080174526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

D.I.E. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 39.940.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pour D.I.E. HOLDING S.A., société anonyme holding
Experta Luxembourg, société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008148067/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06976. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Strike Club Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.024.

L'an deux mille huit, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Strike Club Management (Europe) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.024, constituée suivant acte notarié dressé en date du 9 janvier 1995 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 208 du 11 mai 1995 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte reçu notarié reçu le 2 juillet 2002 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1387, du 25 septembre 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.00 heures, avec Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, comme président de l'assemblée (le "Président").

Le Président désigne Maître Cédéric BLESS, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire (la "Secrétaire").

Maître Rémy BONNEAU, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, a été élu comme scrutateur (le "Scrutateur") par l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Conversion de l'ensemble des actions de catégorie A et des actions de catégorie B émises par la Société en actions ordinaires.

2 Refonte intégrale des statuts (sans modification de l'objet social) afin de définir les droits attachés aux actions de la Société ainsi que de fixer les restrictions aux transferts desdites actions.

3 Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions dont ils sont titulaires sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les représentants des actionnaires et les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les comparants resteront également annexées au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour; les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment convoqués à cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant la tenue cette assemblée.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la conversion de l'ensemble des actions de catégorie A et des actions de catégorie B émises par la Société en actions ordinaires et prend acte de l'accord de chacun des actionnaires pour procéder à cette conversion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver une refonte intégrale des statuts de la Société (sans modification de l'objet social) afin de définir les droits attachés aux actions de la Société ainsi que de fixer les restrictions aux transferts desdites actions. Lesdits statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Art 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination "STRIKE CLUB MANAGEMENT (EUROPE) S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prestation de tous services de gestion ou de conseil à des sociétés ou associations mutuelles d'assurance ou de réassurance ainsi que toute assistance technique ou professionnelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du grand-duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,00 EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions, d'une valeur nominale de douze virgule cinquante euros (12,50 EUR) chacune.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 5. bis. Propriété et interdiction et restriction de transfert. Les actions ne peuvent être cédées et transférées qu'avec l'agrément des associés représentant la majorité du capital social donné en assemblée générale (l' "Agrément").

Chaque détenteur d'actions reconnaît en faveur de l'actionnaire possédant la majorité du capital social (l' "Actionnaire Majoritaire"), puis en faveur de la Société, conformément aux dispositions définies ci-dessous, un droit de préemption eu égard à la cession de tout ou partie des actions.

Au cas où un actionnaire qui n'est pas l'Actionnaire Majoritaire (l' "Actionnaire Vendeur") souhaite céder tout ou partie de ses actions (les "Actions à Céder"), l'Actionnaire Vendeur devra envoyer à l'Actionnaire Majoritaire et à la Société par lettre recommandée, ou remettre en main propre contre récépissé, un avis de cession (l' "Avis de Cession").

L'Avis de Cession inclura le nombre d'Actions à Céder, les modalités et conditions de la cession ainsi que, le cas échéant, une copie de l'offre qui lui a été faite en contrepartie de tout ou partie des Actions à Céder (l' "Offre"), et devra proposer à l'Actionnaire Majoritaire et à défaut, à la Société de leur vendre les Actions à Céder suivant les mêmes modalités et conditions que celles prévues pour cette cession (la "Proposition de Vente").

En cas d'Offre, l'Avis de Cession devra en outre comporter (i) le nom et l'adresse (ou le siège social) du cessionnaire proposé qui a fait l'Offre; (ii) l'identité de la (des) personne(s) qui contrôlent directement ou indirectement le cessionnaire proposé; (iii) le nombre d'Actions à Céder pour lesquelles l'Offre a été faite; (iv) les relations financières directes ou indirectes (ou autre) entre l'Actionnaire Vendeur et le cessionnaire proposé faisant l'Offre; (v) le prix proposé en euros par le cessionnaire qui a fait l'Offre en cas de paiement comptant ou la valeur estimée en euros dans les autres cas, pour les Actions à Céder concernées; (vi) tous autres termes de l'Offre, y compris la description de tous les accords que le cessionnaire proposé ou l'Actionnaire Vendeur ou une filiale du cessionnaire proposé ou de l'Actionnaire Vendeur envisagent de conclure; (vii) une copie de l'Offre dûment signée par le cessionnaire proposé qui a fait l'Offre.

Les Actions à Céder seront proposées par l'Actionnaire Vendeur à l'Actionnaire Majoritaire puis à la Société comme suit.

L'Actionnaire Vendeur offrira à l'Actionnaire Majoritaire d'acheter tout ou partie des Actions à Céder, en notifiant son acceptation (la "Notification d'Acceptation") à l'Actionnaire Vendeur et à la Société dans les quinze (15) jours suivant l'envoi de l'Avis de Cession (la "Période d'Acceptation"). La Notification d'Acceptation indiquera le nombre d'Actions à Céder pour lesquelles l'Actionnaire Majoritaire exerce son droit de préemption (les "Actions Préemptées"). La Notification d'Acceptation contiendra l'obligation inconditionnelle et irrévocable de l'Actionnaire Majoritaire d'acquiescer les Actions Préemptées, suivant les mêmes modalités et conditions que celles mentionnées dans la Proposition de Vente. A défaut de Notification d'Acceptation, l'Actionnaire Majoritaire sera réputé avoir refusé la Proposition de Vente.

Dans la mesure où toutes les Actions Cédées ne seraient pas préemptées par l'Actionnaire Majoritaire, la Société disposera d'un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la Notification d'Acceptation ou, à défaut, de la date d'expiration de la Période d'Acceptation (la "Période de Rachat") pour notifier son acceptation de la Proposition de Vente pour tout ou partie des Actions à Céder n'étant pas des Actions Préemptées (la "Notification de Rachat") à l'Actionnaire Vendeur. La Notification de Rachat indiquera le nombre d'Actions à Céder pour lesquelles la Société exerce son droit de préemption (les "Actions Rachetées"). La Notification de Rachat contiendra l'obligation inconditionnelle et irrévocable de la Société d'acquiescer les Actions Rachetées, suivant les mêmes modalités et conditions que celles men-

tionnées dans la Proposition de Vente. A défaut de Notification de Rachat, la Société sera réputée avoir refusé la Proposition de Vente.

Sauf accord contraire entre l'Actionnaire Vendeur et l'Actionnaire Majoritaire et/ou la Société selon le cas, la cession des Actions Prémptées et des Actions Rachetées aura lieu au siège de la Société aux heures ouvrées dans les quinze (15) jours de l'expiration de la Période de Rachat.

A la date convenue entre les parties, l'Actionnaire Vendeur signera tous instruments de cession suffisants pour transférer les Actions Prémptées et les Actions Rachetées contre paiement du prix. La cession des Actions Rachetées sera soumise aux dispositions de l'article 49-2 et suivants de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Au cas où le nombre des Actions à Céder excéderait le nombre des Actions Prémptées et des Actions Rachetées, alors l'Actionnaire Vendeur pourra céder les actions restantes au tiers acquéreur ayant fait l'Offre, à des conditions ne pouvant être moins favorables que celle contenues dans la Proposition de Vente et sous réserve de l'Agrément de ce tiers acquéreur dans un délai de soixante (60) jours suivant l'envoi de l'Avis de Cession (le "Délai d'Agrément").

A défaut d'Agrément dans le Délai d'Agrément, l'Agrément sera considéré comme refusé et l'Actionnaire Vendeur ne pourra pas accepter l'Offre.

A défaut d'Agrément, la Société, ou bien au-delà de la limite des Actions à Céder que la Société est légalement autorisée à racheter, l'Actionnaire Majoritaire, devra racheter ou désigner un tiers acquéreur bénéficiant de l'Agrément chargé de racheter l'ensemble des Actions à Céder qui ne seront ni des Actions Prémptées, ni des Actions Rachetées suivant les modalités et conditions mentionnées dans l'Offre (l' "Obligation de Rachat"). Cependant, en cas d'Obligation de Rachat, si la Société ou l'Actionnaire Majoritaire conteste la sincérité et de l'honnêteté de l'Offre, la Société ou l'Actionnaire Majoritaire pourront demander que le prix de l'ensemble des Actions à Cédées soit déterminé par un expert unique désigné (i) d'un commun accord par les parties ou (ii) à défaut d'accord à l'issue d'une période de quinze (15) jours à compter de la date de désaccord, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale (ci-après le "Président"). Le Président nommera l'expert parmi un des associés d'une des quatre entreprises internationales d'audit les plus importantes établies à Luxembourg; à défaut d'acceptation de l'une de ces entreprises, le Président pourra nommer tout autre expert. L'expert agira en tant qu'expert conformément à l'article 1592 du Code civil luxembourgeois et non pas en tant qu'arbitre. L'expert déterminera comme prix pour l'Obligation de Rachat la valeur de marché des actions déterminée selon des critères que l'expert estimera les plus appropriés (le "Prix d'Expert").

Dans le cas où un actionnaire décède ou, ayant été administrateur de la Société, cesse de l'être ou cesse de détenir ses actions conformément aux modalités de tout arrangement fiduciaire ou analogue au bénéfice d'agents ou d'employés présents, passés ou futurs de la Société (un "Cas de Retrait"), la Société ou bien au-delà de la limite des actions que la Société est légalement autorisée à racheter, l'Actionnaire Majoritaire, aura le droit mais non l'obligation de racheter ou désigner un tiers acquéreur bénéficiant de l'Agrément chargé de racheter l'ensemble des actions de toute personne physique affecté par un Cas de Retrait (la "Faculté de Rachat"). Les actions achetées dans le cadre de la Faculté de Rachat, seront transférées au Prix d'Expert tel que déterminé conformément à la procédure décrite ci-dessus.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts. Pour toute procédure d'Agrément ainsi que pour toute modification des statuts l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est valablement représentée, que ce soit sur première convocation ou à toute convocation ultérieure.

Chaque action a une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Lors toute délibération concernant un Agrément ou une modification des présents statuts, tout vote exprimé par un représentant ou un mandataire d'une personne morale ne sera valable que si le pouvoir de ce représentant ou mandataire est confirmé par un écrit par un avocat admis au barreau de la juridiction dans laquelle la personne morale ainsi représentée est établie. Ladite confirmation devra être présentée à l'assemblée des actionnaires en même temps que le pouvoir du représentant ou mandataire.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou valablement représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 1996.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de 6 ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le président du conseil d'administration n'a pas de voix prépondérante.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du conseil. Les procès verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la formation de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} février de chaque année et se terminera le 31 janvier de l'année suivante. Toutefois, le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 janvier 1996.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration et moyennant approbation du commissaire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui sont connus du Notaire par leurs noms prénoms, professions et résidences, lesdits comparants ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: N. Gauzès, C. Bless, R. Bonneau, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13177. Reçu douze (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008139817/239/274.

(080163988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Clovis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.438.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears MCG Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.502 (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of Clovis Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.438 and incorporated under Luxembourg law by a deed (the "Articles") drawn up on 26 March 2007 by the notary Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1259 on 25 June 2007, page 60390 (the "Company") and whose Articles have not been amended since;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given on 22 May 2008, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to completely amend and restate the Company's Articles, including the corporate object clause, as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**1. Art. 1. Form - Corporate Name**

There is formed a private limited liability company under the name "Clovis Investments S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset in particular real estate by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected

Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares in accordance with the applicable legal provisions.

6. Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Liability of the managers

No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

11. Art. 11. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such

power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one manager.

12. Art. 12. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

12.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Art. 13. Meeting of the board of managers

13.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

13.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

13.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

13.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

14. Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law.

14.8 Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

15. Art. 15. Business year

15.1 The Company's financial year starts on the 1st June and ends on the 31st May of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Art. 16. Distribution right of shares

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

17. Art. 17. Dissolution and liquidation

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

18. Art. 18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,900.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le quatre juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît MCG Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.502 (l'"Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de Clovis Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.438 et constituée en vertu d'un acte reçu le 26 mars 2007 par le notaire Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, sous le numéro 1259 en date du 25 juin 2007, page 60390 (la "Société") et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 22 mai 2008, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre totalement les Statuts de la Société en ce compris la clause sur l'objet de la société, comme suit:

Titre I.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Clovis Investments S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (comme défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (comme défini ci-après) de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer la détention de ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment mais non limitativement, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec, ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune (ci-après définini comme les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale"). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés" et individuellement un "Associé".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites légales.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Responsabilité des gérants

Aucun Gérant ne peut s'engager, en raison de ces fonctions, dans des obligations personnelles en vertu de l'engagement pris au nom de la Société. Il est seulement responsable de l'accomplissement de son mandat.

11. Art. 11. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

12. Art. 12. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

12.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Art. 13. Réunion du conseil de gérance

13.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

13.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

13.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

13.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

13.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

13.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

13.8 Des extraits seront certifiés par tout gérant.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

14.8 Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V.- Exercice social

15. Art. 15. Exercice social

15.1 L'année sociale commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

16. Art. 16. Droit de distribution des parts

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI.- Liquidation

17. Art. 17. Dissolution et liquidation

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

18. Art. 18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à 1.900,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 juin 2008. Relation: LAC/2008/22950. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg , le 16 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008139781/211/404.

(080164228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Alpina Real Estate Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 112.900,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.697.

In the year two thousand and eight, on eighth of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cecile Rechstein, lawyer, residing in Luxembourg, herself represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, acting in his capacity as proxyholder of ALPINA REAL ESTATE GP II S.A., a société anonyme, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.703, acting as general partner (the "General Partner") of the Company,

by virtue of the authority granted by resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") dated 16 September 2008 and 23 September 2008 and by a power of substitution dated 30 September 2008,

the appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 October 2007 page 106946 number 2229.

2.- The subscribed share capital of the Company is currently set at thirty one thousand Euro (EUR 34,200.-), divided into four hundred forty (440) redeemable management shares (the "Management Shares") and one thousand two hundred seventy (1,270) class A redeemable ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a par value of twenty Euro (EUR 20.-) each. The Class A Ordinary Shares were subscribed for a total amount of twenty-five thousand four hundred Euro (EUR 25,400.-) to the following subscribers (collectively referred to hereafter as the "Limited Shareholders"):

- two hundred fifty (250) Class A Ordinary Shares by Segol, SL, with registered office at Galileo, 303-305, Planta 4ª, 08028 Barcelona, Spain;
- two hundred forty (240) Class A Ordinary Shares by Numen Consultores y Asesores SA, with registered office at Padilla, 17, 28006 Madrid, Spain;
- one hundred forty (140) Class A Ordinary Shares by Rosp Corunna Participaciones Empresariales, SL, with registered office at Alcalde Puga y Parga, 5, oficina 2, 15006 A Coruña, Spain;
- two hundred fifty (250) Class A Ordinary Shares by Conservera Celta, SA., with registered office at Rodo, s/n, 36500 Lalin (Pontevedra), Spain;
- one hundred forty (140) Class A Ordinary Shares by Proyectos Inmobiliarios del Bages 2002 S.L., Montecassino 4, Bajos 2a08006 Barcelona, Spain;
- two hundred fifty (250) Class A Ordinary Shares by Rodonita S.L, with registered office at Wenceslao Fernández Flórez, 2, entlo, 15005 A Coruña, Spain; and
- four hundred and forty (440) Management Shares by the General Partner.

3.- Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised share capital is set at two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000.-) to be used in order to issue new redeemable management shares, new redeemable class A ordinary shares, new redeemable class B ordinary shares, new classes of shares and to increase the nominal value of the existing shares.

Pursuant to article 6.5 of the Articles the General Partner is specially authorized to issue the new redeemable shares without reserving for the existing shareholders of the Company the preferential right to subscribe for new redeemable shares. Pursuant to articles 6.4. of the Articles the General Partner is authorized to increase, during a period of 5 years after the date of publication of the Articles in 2007, the issued share capital.

4.- By resolutions dated 16 September 2008 and 23 September 2008, the General Partner approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of New Ordinary Shares and the New Management Shares and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended and articles 6.1, 6.4 and 6.5 of the Articles. The share capital of the Company was increased as of 16 September 2008 and 23 September 2008 by a total amount of seventy-eight thousand seven hundred Euro (EUR 78,700.-) and raised from its amount of thirty-four thousand two hundred Euro (EUR 34,200.-) to one hundred twelve thousand nine hundred Euro (EUR 112,900.-) by issuing three thousand eight hundred and ten (3,810) new class A redeemable ordinary shares with a par value of twenty Euro (EUR 20.-) each (the "New Ordinary Shares") and with a total share premium of eighteen million nine hundred seventy-three thousand eight hundred Euro (EUR 18,973,800.-), i.e. a share premium of four thousand nine hundred eighty Euro (4,980.-) per New Ordinary Share and 125 new management shares with a par value of twenty Euro (EUR 20.-) each (the "New Management Shares") which were subscribed as mentioned below.

5.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company was subscribed as follows:

- seven hundred and fifty (750) New Ordinary Shares by Segol, SL, with registered office at Galileo, 303-305, Planta 4ª, 08028 Barcelona, Spain, for a total amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) and a share premium of a total amount of three million seven hundred thirty-five thousand Euro (EUR 3,735,000.-), as of 16 September 2008;
- seven hundred and twenty (720) New Ordinary Shares by Numen Consultores y Asesores SA, with registered office at Padilla, 17, 28006 Madrid, Spain, for a total amount of fourteen thousand four hundred Euro (EUR 14,400.-) and a share premium of a total amount of three million five hundred eighty-five thousand six hundred Euro (EUR 3,585,600.-), as of 16 September 2008;
- four hundred and twenty (420) New Ordinary Shares by Rosp Corunna Participaciones Empresariales, SL, with registered office at Alcalde Puga y Parga, 5, oficina 2, 15006 A Coruña, Spain, for a total amount of eight thousand four hundred Euro (EUR 8,400.-) and a share premium of a total amount of two million ninety-one thousand six hundred Euro (EUR 2,091,600.-), as of 16 September 2008;
- seven hundred and fifty (750) New Ordinary Shares by Conservera Celta, SA., with registered office at Rodo, s/n, 36500 Lalin (Pontevedra), Spain, for a total amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) and a share premium of a total amount of three million seven hundred thirty-five thousand Euro (EUR 3,735,000.-), as of 16 September 2008;
- seven hundred and fifty (750) New Ordinary Shares by Rodonita S.L, with registered office at Wenceslao Fernández Flórez, 2, entlo, 15005 A Coruña, Spain, for a total amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) and a share premium of a total amount of three million seven hundred thirty-five thousand Euro (EUR 3,735,000.-), as of 16 September 2008;
- four hundred and twenty (420) New Ordinary Shares by Proyectos Inmobiliarios del Bages 2002 S.L., Montecassino 4, Bajos 2a08006 Barcelona, Spain, for a total amount of eight thousand four hundred Euro (EUR 8,400.-) and a share premium of a total amount of two million ninety-one thousand six hundred Euro (EUR 2,091,600.-), as of 16 September 2008; and
- one hundred twenty-five (125) New Management Shares by the General Partner for a total amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-), as of 23 September 2008.

All the three thousand eight hundred and ten (3,810) New Ordinary Shares and all the one hundred twenty-five (125) New Management Shares were fully subscribed by the above mentioned subscribers together with the payment of the share premium, both the subscription price and the share premium being fully paid up in cash, so that the amount of nineteen million fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 19,052,500.-) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it. The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who acknowledges it.

6.- As a consequence of the above increase of share capital article 5.1. of the Articles is amended and shall now read as follows:

"Art. 5. Issued Share Capital

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred twelve thousand nine hundred Euro (EUR 112,900.-) divided into:

(i) five thousand eighty (5,080) class A redeemable ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") having a par value of twenty Euros (EUR 20.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the Limited Shareholders who are liable only up to their capital contribution; and

(ii) five hundred sixty-five (565) redeemable management shares (the "Management Shares") having a par value of twenty Euros (EUR 20.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the General Partner who, in its capacity as Unlimited Shareholder, is liable without any limits for any obligations of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The Class A Ordinary Shares, the Management Shares and all other Classes of shares which may be issued by the Company from time to time in accordance with these Articles shall be together referred to as the "Shares".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated at 101,500.- Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit octobre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cecile Rechstein, avocate, résidant à Luxembourg, représentée elle-même par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire de ALPINA REAL ESTATE GP II S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 13 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.703, agissant en sa qualité de gérant commandité (le "Gérant Commandité") de la Société,

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes des résolutions du conseil d'administration du Gérant Commandité (le "Conseil d'Administration") en date du 16 septembre 2008 et du 23 septembre 2008 et d'un pouvoir de substitution en date du 30 septembre 2008,

la comparante, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié de Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 8 octobre 2007 page 106946 sous le numéro 2229.

2.- Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-quatre mille deux cents Euros (34.200,- EUR), divisé en quatre cent quarante (440) actions de gérant commandité rachetables (les "Actions de Commandité") et mille deux cent soixante-dix (1.270) actions ordinaires de catégorie A rachetables (les "Actions Ordinaires de Catégorie A") d'une valeur nominale de vingt Euros (20,- EUR) chacune. Les Actions Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites pour un montant total de vingt-cinq mille quatre cents Euros (25.400,- EUR) par les souscripteurs suivants (appelés ci-après les "Commanditaires"):

- deux cent cinquante (250) Actions Ordinaires de Catégorie A par Segol, SL, ayant son siège social à Galileo, 303-305, 4^{ème} étage, 08028 Barcelone, Espagne;

- deux cent quarante (240) Actions Ordinaires de Catégorie A par Numen Consultores y Asesores SA, ayant son siège social à Padilla, 17, 28006 Madrid, Espagne;

- cent quarante (140) Actions Ordinaires de Catégorie A par Rosp Corunna Participaciones Empresariales, SL, ayant son siège social à Alcade Puga y Parga, 5, oficina 2, 15006 A Coruña, Espagne;

- deux cent cinquante (250) Actions Ordinaires de Catégorie A par Conservera Celta SA, ayant son siège social à Rodo, s/n, 36500 Lalin (Pontevedra), Espagne;

- cent quarante (140) Actions Ordinaires de Catégorie A par Proyectos Inmobiliarios del Bages 2002 S.L., Montecassino 4, Bajos 2a08006 Barcelone, Espagne;

- deux cent cinquante (250) Actions Ordinaires de Catégorie A par Rodonita SL, ayant son siège social à Wenceslao Fernández Flórez, 2, entlo, 15005 A Coruña, Espagne; et

- quatre cent quarante (440) Actions de Commandité par le Gérant Commandité.

3.- Conformément à l'article 6.1 des statuts de la société (les "Statuts"), le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante million d'Euros (250.000.000,- EUR) à utiliser afin d'émettre de nouvelles actions de commandité rachetables, de nouvelles actions ordinaires de catégorie A rachetables, de nouvelles actions ordinaires de catégorie B rachetables, de nouvelles classes d'actions et d'augmenter la valeur nominale des actions existantes.

Conformément à l'article 6.5 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé expressément à émettre les nouvelles actions rachetables sans réserver aux actionnaires existants de la Société le droit préférentiel de souscription pour des nouvelles actions rachetables. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé à augmenter, pendant une période de 5 ans à compter de la publication des statuts en 2007, le capital social émis.

4.- Par résolutions du 16 septembre 2008 et du 23 septembre 2008, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de Nouvelles Actions Ordinaires et de Nouvelles Actions de Commandité et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée et aux articles 6.1, 6.4 et 6.5 des Statuts. Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 16 septembre 2008 et du 23 septembre 2008 d'un montant total de soixante-dix-huit mille sept cents Euros (78.700,- EUR) et élevé de son montant de trente-quatre mille deux cents Euros (34.200,- EUR) à cent douze mille neuf cents Euros (112.900,- EUR) par l'émission de trois mille huit cent dix (3.810) nouvelles actions ordinaires de catégorie A rachetables ayant une valeur nominale de vingt Euros (20,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions Ordinaires") et avec une prime d'émission totale de dix-huit millions neuf cent soixante-treize mille huit cents Euros (18.973.800,- EUR), c'est-à-dire une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt Euros (4.980,- EUR) par Nouvelle Action Ordinaire et cent vingt-cinq (125) nouvelles actions de commandité ayant une valeur nominale de vingt Euros (20,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Commandité") qui ont été souscrites telles qu'indiquées ci-dessous.

5.- Sur ce, le Gérant Commandité reconnaît que le capital social de la Société nouvellement émis a été souscrit comme suit:

- sept cent cinquante (750) Nouvelles Actions Ordinaires par Segol, SL, ayant son siège social à Galileo, 303-305, 4^{ème} étage, 08028 Barcelone, Espagne, pour un montant total de quinze mille Euros (15.000,- EUR) et une prime d'émission d'un montant total de trois millions sept cent trente-cinq mille Euros (3.735.000,- EUR), à la date du 16 septembre 2008;

- sept cent vingt (720) Nouvelles Actions Ordinaires par Numen Consultores y Asesores SA, ayant son siège social à Padilla, 17, 28006 Madrid, Espagne, pour un montant total de quatorze mille quatre cents Euros (14.400,- EUR) et une prime d'émission d'un montant total de trois millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cents Euros (3.585.600,- EUR), à la date du 16 septembre 2008;

- quatre cent vingt (420) Nouvelles Actions Ordinaires par Rosp Corunna Participaciones Empresariales, SL, ayant son siège social à Alcade Puga y Parga, 5, oficina 2, 15006 A Coruña, Espagne, pour un montant total de huit mille quatre cents Euros (8.400,- EUR) et une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre-vingt-onze mille six cents Euros (2.091.600,- EUR), à la date du 16 septembre 2008;

- sept cent cinquante (750) Nouvelles Actions Ordinaires par Conservera Celta SA, ayant son siège social à Rodo, s/n, 36500 Lalin (Pontevedra), Espagne, pour un montant total de quinze mille Euros (15.000,- EUR) et une prime d'émission d'un montant total de trois millions sept cent trente-cinq mille Euros (3.735.000,- EUR), à la date du 16 septembre 2008;

- sept cent cinquante (750) Nouvelles Actions Ordinaires par Rodonita SL, ayant son siège social à Wenceslao Fernández Flórez, 2, entlo, 15005 A Coruña, Espagne, pour un montant total de quinze mille Euros (15.000,- EUR) et une prime d'émission d'un montant total de trois millions sept cent trente-cinq mille Euros (3.735.000,- EUR), à la date du 16 septembre 2008;

- quatre cent vingt (420) Nouvelles Actions Ordinaires par Proyectos Inmobiliarios del Bages 2002 S.L., Montecassino 4, Bajos 2a08006 Barcelone, Espagne, pour un montant total de huit mille quatre cents Euros (8.400,- EUR) et une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre-vingt-onze mille six cents Euros (2.091.600,- EUR), à la date du 16 septembre 2008; et

- cent vingt-cinq (125) Nouvelles Actions de Commandité par le Gérant Commandité pour un montant total de deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR), à la date du 23 September 2008.

Toutes les trois mille huit cent dix (3,810) Nouvelles Actions Ordinaires et les cent vingt-cinq (125) Nouvelles Actions de Commandité ont été entièrement souscrites par les souscripteurs ci-dessus ainsi que le paiement de la prime d'émission, à la fois, le prix de souscription et la prime d'émission ont été payés en numéraire de sorte que la somme de dix-neuf million cinquante-deux mille cinq cents Euro (19.052.500,- EUR) était à la disposition de la Société, tel que prouvé

au notaire, qui en a pris acte expressément. Les documents justificatifs des souscriptions ont été produits au notaire instrumentant qui en a pris acte.

6.- En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social émis

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent-douze mille neuf cents euros (112.900,- EUR) divisé en:

(i) cinq mille quatre-vingt (5.080) actions ordinaires de catégorie A rachetables (les "Actions Ordinaires de Catégorie A") ayant une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par les Commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport en capital; et

(ii) cinq cent soixante-cinq (565) actions de gérant commandité rachetables (les "Actions de Commandité") ayant une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par le Gérant Commandité qui, en sa capacité d'associé tenu de manière illimitée, est responsable sans limite pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions de Commandité et toutes les autres Catégories d'actions qui pourront être émises par la Société à tout moment conformément avec les Statuts seront nommées les "Actions".

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 101.500,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41415. Reçu à 0,50%: quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-deux euros cinquante cents (95.262,50 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008139797/211/228.

(080164299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

R-Control Désinfections S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 67.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 25 novembre 2008.

Tom Lorré

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008146922/2403/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05654. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Ex-d S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.675.

L'an deux mille huit, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu :

1. Madame Christine RACOT, épouse COULON, employée privée, demeurant au 353 Bredewee, B-6717 Tontelange,
2. Monsieur Fabrice COULON, indépendant, demeurant au 353 Bredewee, B-6717 Tontelange,

tous représentés par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu de deux procurations ci-annexées.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de la société "Ex-d S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 34, rue de la Poste, L-8824 Perlé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136.675, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 797 du 2 avril 2008.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 34, rue de la Poste, L-8824 Perlé au 6, Jos Seylers-trooss, L-8522 Beckerich.

Seconde résolution

Afin de refléter le dit transfert de siège, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa) . "Le siège de la société est établi à Beckerich."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée la mandataire des comparants, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13178. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008139814/239/36.

(080163986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Bentonwood Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.594,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.718.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 11 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 11 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant unique ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 11 novembre 2008.

Bert Seerden.

Référence de publication: 2008147017/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.